

**N° 195.** — *CIRCULAIRE ministérielle.* — *Mesures à prendre par les Administrations coloniales pour la production des comptes du service Local à l'appui des comptes de gestion des Trésoriers-payeurs.*

*Le Ministre des Colonies à MM. les Gouverneurs des Colonies.*

(Ministère des Colonies. — Direction de la comptabilité et des services pénitentiaires :  
1<sup>er</sup> bureau.)

Paris, le 7 mai 1895.

MESSIEURS, — Mon Département a déjà, dans une dépêche circulaire du 23 juin 1883, appelé l'attention des Administrations coloniales sur les inconvénients résultant de la non production des comptes administratifs de recettes et de dépenses du service Local à l'appui des comptes de gestion présentés par les Trésoriers-payeurs coloniaux.

Or, il résulte d'un référé de la Cour des comptes que les recommandations faites à cet égard par mon Département sont perdues de vue, puisque la même lacune signalée par la dépêche précitée se reproduit encore dans la plupart des colonies.

Vous n'ignorez, Messieurs, que la production régulière du document dont il s'agit est d'autant plus importante qu'elle permet à la Cour des comptes d'exercer son contrôle et qu'elle est absolument nécessaire lors de la vérification des comptes de gestion du Trésorier-payeur.

Certaines Administrations locales ont cru devoir expliquer cette lacune en invoquant les retards occasionnés par l'approbation et l'impression des comptes, mais, en présence des délais de rigueur fixés par le décret du 20 novembre 1882 et les règlements financiers, cette explication ne saurait être admise.

Comme il importe de mettre un terme à des irrégularités qui, si elles persistaient, ne manqueraient pas d'être signalées au Parlement, j'ai l'honneur de vous prier de donner à qui de droit les ordres les plus formels afin qu'une expédition du compte administratif, soit imprimé, soit manuscrit, puisse être remise très régulièrement au Trésorier-payeur, pour être jointe à son compte de gestion. En faisant appel sur ce point à votre vigilance et à votre fermeté, j'ai tout lieu de croire qu'à l'avenir les négligences signalées ne se produiront plus.

Recevez, etc.

Signé : CHAUTEUPS.